

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Arrêté n° 31 du 10 نوفمبر 2011

Fixant le programme de la 6^{ème} année « transitoire »

En vue de l'obtention du diplôme de Docteur en Pharmacie

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,

- Vu la loi n°99-05 du 18 Dhou El Hidja 1419 correspondant au 4 avril 1999, modifiée et complétée, portant loi d'orientation sur l'enseignement supérieur,
- Vu le décret présidentiel n° 10-149 du 14 Joumada Ethania 1431 correspondant au 28 mai 2010 portant nomination des membres du Gouvernement,
- Vu le décret exécutif n°94-260 du 19 Rabie El Aouel 1415 correspondant au 27 Août 1994 fixant les attributions du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique,
- Vu le décret exécutif n°03-279 du 24 Joumada Ethania 1424 correspondant au 23 août 2003 fixant les missions et les règles particulières d'organisation et de fonctionnement de l'université,
- Vu le décret exécutif n°71-216 du 25 août 1971, modifié et complété, portant organisation des études en vue de l'obtention du diplôme de pharmacien.

ARRETE

Article 1^{er} : le présent arrêté a pour objet de fixer le programme de la 6^{ème} année « transitoire » en vue de l'obtention du diplôme de Docteur en Pharmacie, conformément à l'annexe du présent arrêté.

Art. 2 : Le Directeur de la Formation Supérieure Graduée et les doyens des facultés de médecine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.



ANNEXE

Programme 6^{ème} année « transitoire » de Docteur en Pharmacie

Année pré-professionnalisante

1/ Stages à plein temps

Les objectifs de chaque stage sont enseignés avant chaque affectation.

Listing des terrains de stages (terrains de stage non limitatifs) :

- Le service clinique (2 mois)
- Le stage en officine (2 mois)
- Le stage en industrie (2 mois)

Le reste : 3 mois, dans le lieu de réalisation du mémoire.

2/ Cours supérieur de graduation en pharmacie - 1 cours / mois

Intitulé du cours	Domaine
- Affaires réglementaires - Dossiers pharmaceutiques et évaluation - Réglementation et référentiels du médicament	Pharmacologie
- Le contrôle physicochimique du médicament : méthodologie, moyens et référentiels	Chimie analytique
- Optimisation thérapeutique en pharmacie clinique	Pharmacologie
- Les dispositifs médicaux	Pharmacologie
- Notion d'équivalence et substitution des médicaments	Pharmacologie
- Ethnobotanique, médecine traditionnelle : Importance de l'inventaire des usages et répertoire des plantes spontanées utilisées en médecine traditionnelle	Botanique médicale
- Phytothérapie, réglementation et professionnalisation	Pharmacie galénique
- Biotechnologie des médicaments	Pharmacie galénique
- Médicaments et personnes vulnérables : nourrisson, femme enceinte, sujet âgé...	pharmacologie
- Bio toxicologie, écotoxicologie et toxicologie alimentaire	Toxicologie
- Construction d'un dossier de soins pharmaceutiques	Pharmacologie
- Définition épidémiologie et étiologie microbienne des infections nosocomiales - Caractéristiques des principales infections nosocomiales - Etat des résistances bactériennes aux antibiotiques	Microbiologie

3/ Séminaire de méthodologie en recherche clinique

Séminaire de formation en méthodologie de recherche clinique : « de la formulation de la question de recherche à la rédaction du manuscrit ».

4/ Mémoire ou thèse

5/ Evaluation des stages, des cours supérieurs et du mémoire (ou thèse) présenté ou soutenu publiquement.

